

PIZZA DES P'TITS CIRCUITS

SOCIETE EN LIQUIDATION
S.A.S.U. au capital de 10 000 €
Siège social : PERIGNEUX (Loire)
471 Chemin de Béalet
RCS : SAINT ETIENNE 921 325 718

Clôture de liquidation

Par décision en date du 10 décembre 2024, l'actionnaire unique de la société « PIZZA DES P'TITS CIRCUITS », a décidé la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation
Dépôt légal et RCS : SAINT ETIENNE
LE LIQUIDATEUR

SPORTOOLS

SOCIETE EN LIQUIDATION »
S.A.S.U. au capital de 5 000€
Siège social : SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire)
180 boulevard Jean Jaurès
RCS : SAINT ETIENNE 800 803 009

Clôture de liquidation

L'A.G.E. du 21 janvier 2025 de la société a décidé la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation
Dépôt légal et RCS : SAINT ETIENNE
LE LIQUIDATEUR

MARYLINE GIRAUD GESTION

SOCIETE EN LIQUIDATION
S.A.S.U. au capital de 10 000 €
Siège social : LA TALAUDIERE (Loire)
ZA du Château de la Chazotte
RCS : SAINT ETIENNE 532 128 238

Clôture de liquidation

Par décision en date du 31 janvier 2025, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation.
Dépôt légal et RCS : SAINT ETIENNE
LE LIQUIDATEUR

CÈDRES MERMOZ

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SPFPL de chirurgiens-dentistes par actions simplifiée à actionnaire unique "Cèdres Mermoz"

Capital : 106 200 €, divisé en 106 200 actions - apport en nature.
Siège social : ST PRIEST EN JAREZ (Loire)
77 Avenue Albert Raimond

Objet social : - la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de chirurgiens-dentistes ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ; toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Docteur Arnaud MICHEL demeurant à L'ETRAT (Loire) 6 Allée de la Grande Terre
Dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE
POUR AVIS



GAEC DES MONTS DORES

GAEC au capital de 100 000 €
Siège social : 64 Chemin des Bos Chabannes
42240 ST MAURICE EN GOURGOIS
RCS SAINT-ETIENNE 327 806 485

Clôture de liquidation

Par décision de l'AGE en date du 15/10/2024 les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation
- donné quitus aux liquidateurs M. Philippe MALLARD et M. Roland MALLARD pour leur gestion et déchargé de leur mandat
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

La société sera radiée au RCS de SAINT-ETIENNE

Pour avis

3VVR

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U. "3VVR", au capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions - apport en numéraire

Siège social : ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes - 9 Allée La Forézienne

Objet social : - Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle ; L'animation de ses participations ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratives, comptables, financières, destinés aux filiales ou participations

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur David DESPINASSE demeurant à ST GALMIER (Loire) 21 Bd des Crêtes.

Directeur Général : Monsieur Laurent DESPINASSE demeurant à MARCLOPT (Loire) 400 route de Montrond
Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte signé par voie de signature électronique selon le procédé DocuSign le 04/03/2025, enregistré au SPFE de ST ETIENNE le 05/03/2025, dossier 2025 00009121, référence 4204P01 2025 A 00472, la société **LA BANDE A DUSSAP**, SAS au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 3 rue du onze novembre - 42100 ST ETIENNE, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n°981 940 760 a vendu à la société **LA POTINIERE TRAITTEUR**, SAS au capital de 1 000 € dont le siège social est situé 3 rue du onze novembre - 42100 ST ETIENNE, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n°984 798 173, une branche d'activité de « traiteur » exploitée au 13 Place Jean Jaurès - 42000 ST ETIENNE, pour laquelle la société **LA BANDE A DUSSAP** est inscrite au RCS de ST ETIENNE sous le numéro 981 940 760 00029, moyennant le prix de 10 000 €. L'entrée en jouissance est fixée au 04/03/2025. Adresser les oppositions s'il y a lieu dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales au Cabinet CJA sis 5 rue Edouard Martel - 42000 ST ETIENNE.

AVIS D APPORT PARTIEL D ACTIF

MODIFICATION DU CAPITAL

Entre :
DOING SAS au capital de 15 000 €
Siège social : 15 rue Camille de Roche-taillée 42000 SAINT-ETIENNE
387 935 794 RCS SAINT-ETIENNE et
ETDOMI SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 15 rue Camille de Roche-taillée 42000 SAINT-ETIENNE
985 307 396 RCS SAINT-ETIENNE

Suivant acte sous signature privée en date du 29/04/2024 et un avenant en date du 30/07/2024, la société DOING et la société ETDOMI ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société DOING a fait apport à la société ETDOMI de sa branche complète et autonome d'activité spécifique de prestations de services et d'accompagnement liée au client E-TOTEM, évaluée à 66 212 euros, moyennant la prise en charge par la société ETDOMI, solidairement avec la société DOING, du passif correspondant, évalué à 7 490 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 58 722 euros.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, la société ETDOMI a augmenté son capital de 58 722 euros pour le porter à 63 722 euros par l'émission de 58 722 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées jouissance du même jour et attribuées à la société DOING. Il n'a été émis aucune prime d'apport.

Des termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société DOING en date des 19 et 30 septembre 2024 et du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société ETDOMI en date des 19 et 30 septembre 2024 il a été constaté et pris acte que le projet de traité d'apport partiel d'actif conclu le 29 avril 2024 et son avenant au 30 juillet 2024 était affecté d'une erreur matérielle concernant la valeur des immobilisations financières apportées qui faisaient état de la valeur de 50 440 euros au lieu de 50 000 euros, et que par conséquent il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 30 septembre 2024 et que la société ETDOMI a la jouissance des biens apportés depuis la date du 30 septembre 2024.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5 000 €). Il est divisé en 5 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 5 000 inclus, entièrement libérées et de même catégorie."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE-TROIS MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX EUROS (63 722 €). Il est divisé en 63 722 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 63 722 inclus, entièrement libérées et de même catégorie."

Pour avis

MP GALLOIS IMMO

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société "MP GALLOIS IMMO", SCI au capital de 1 000 € (apports en numéraires)

Siège social : SAINT GALMIER (Loire), 164 chemin du Plat

Objet social : L'acquisition, la propriété, la location, la sous-location, le prêt à usage, de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Durée : 99 ans
Gérante : Mme Marion GALLOIS demeurant à SAINT GALMIER (Loire), 164 chemin du Plat

RCS ET DEPOT : SAINT ETIENNE.
L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE,

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Prêt d'argent à un proche

Le prêt d'argent est une opération courante au sein des familles ou entre amis. Cependant, il se peut que l'emprunteur ne rembourse pas. Pour éviter que le service rendu ne tourne au cauchemar quelques précautions s'imposent. La première est de rédiger un écrit. Cet écrit, qui peut-être soit un contrat de prêt soit une reconnaissance de dette, sera rédigé en double exemplaire. Il y sera mentionné l'état civil du prêteur et de l'emprunteur, la date, le montant de la somme empruntée (en chiffres et en lettres), le moyen de paiement utilisé ainsi que la date et les conditions du remboursement, et éventuellement un échéancier. Et bien entendu, le document sera signé.

Si cette reconnaissance de dette ne mentionne pas la date exacte du remboursement, le prêt est supposé remboursable à la première demande du prêteur. Ainsi, chacune des parties a intérêt à ce que les modalités des remboursements soient clairement précisées. De la même manière, vous devrez préciser si le prêt est accordé avec ou sans intérêt. Si c'est avec intérêt, le taux en sera chiffré. Si rien n'est dit concernant le taux, l'opération sera présumée effectuée au taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la signature. Si la reconnaissance de dette n'a pas été correctement rédigée, il sera presque impossible de récupérer l'argent prêté. En effet, la jurisprudence considère qu'un transfert d'argent entre deux personnes n'établit pas l'existence d'un prêt.

La deuxième précaution sera de faire enregistrer cette reconnaissance de dette ou le contrat de prêt à la recette des impôts. Cette formalité permettra tout d'abord de donner date certaine à l'acte. De plus, elle permettra aussi de prévenir les soupçons du fisc.

Au-dessus d'un montant de 1 500 euros, la rédaction d'un acte précisant les modalités de remboursement est obligatoire. Ce n'est donc plus une précaution, mais une obligation. Cet écrit sera, en principe, au-delà de 1 500 euros, la seule façon, d'une part, de prouver l'existence du prêt et, d'autre part, de vous faire rembourser dans le cas où votre emprunteur mettrait de la mauvaise volonté à vous rendre les sommes qui vous sont dues.

Au-dessus de 5 000 euros, cela entraîne des obligations fiscales déclaratives. (Avant septembre 2020, on devait déclarer tout prêt de 760 euros). Attention, lorsque plusieurs contrats de prêt d'un montant unitaire inférieur à 5 000 euros sont conclus au cours d'une même année au nom d'un même emprunteur ou prêteur et que le total dépasse 5 000 euros, tous les contrats ainsi conclus doivent être déclarés. La non déclaration ou une déclaration erronée sont sanctionnées d'une amende de 150 euros.

Enfin, si le prêt a été effectué avec intérêts, le prêteur est tenu d'ajouter à ses revenus les intérêts qu'il perçoit au titre de ce prêt.

Le prêt étant déclaré, le fisc ne pourra pas (en principe) y voir une donation manuelle. Bien entendu, l'emprunt devra être remboursé. A défaut, il risquerait d'être considéré comme une donation par le fisc et serait taxable comme tel. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maryline BOREL, notaire associé de la SELARL «BOREL ET FLAMENT», titulaire d'un office notarial à SAINT-JEAN-SOLEYMIÉUX (Loire), 40 Place Mario Meunier, CRPCEN 42055 le 13 mars 2025, Mr Marcel Jean Baptiste AVRIL, retraité, et Mme Christiane Marie GIRON, retraitée, demeurant ensemble à FIRMINY (42700) 48 rue de la Fraternité. Mr est né à LURIECQ (42380) le 4 décembre 1949, Mme est née à CHAZEAU (42700) le 12 octobre 1950.

Ont adopté le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

LG SECUR'IT

SASU au capital de 2000 euros
6 A rue Emile ROUX
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ
910.412.568 RCS SAINT ETIENNE.

TRANSFORMATION

L'AGE du 20 mars 2025 a décidé de transformer la société en EURL à compter du 1^{er} avril 2025 sans création d'un être moral nouveau. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Gérance : Mr Lionel GAULIARDON, né le 11 septembre 1975 à ROANNE (42), de nationalité française, demeurant 6 A rue Emile Roux à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270). Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de SAINT ETIENNE.

Suite des annonces légales en page 34



ANNONCES LÉGALES

Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24

Une seule adresse : www.paysansdelaloire.fr



Paysans de la Loire du vendredi 21 mars 2025

Suite des annonces légales de la page 33

SBC AMBULANCES

SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 11 Avenue du Général Gouraud
42380 ST BONNET LE CHATEAU
814115614 RCS ST ETIENNE

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération en date du 07.03.2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Patrice GIRAUD et Madame Audrey GIRAUD de démissionner de leurs fonctions de co-gérants et a nommé en qualité de nouveau gérant Rémi BEAUVARLET, demeurant 2 Allée Turgot - 42530 ST GENEST LERPT, pour une durée indéterminée à compter du même jour.

Pour avis
La Gérance

ALTAPLUS**Constitution**

Avis est donné de la constitution de la SAS "ALTAPLUS", au capital de 500 000 €, divisé en 500 000 actions - apport en numéraire

Siège social : SAINT GALMIER (Loire), 15 Route de Chevières

Objet social : Les activités de direction, de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation et la coordination de ses filiales ; L'accomplissement de toutes prestations de services ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de patrimoine sous toutes ses formes ; L'acquisition, la propriété, la vente d'immeubles et de droits immobiliers, la location nue ou en meublé, la sous-location nue ou en meublé de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement, l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des locataires ; Toute activité ayant trait au domaine de l'immobilier, notamment le lotissement, la promotion, la construction, l'achat, la commercialisation de terrains à bâtir, biens immobiliers avant ou après adaptation, modification ou rénovation, le commerce, le négoce de biens ou produits immobiliers ; Toutes activités de marchand de biens ; Toute activité de conseil en matière immobilière ; Toute activité d'ingénierie, études techniques, audit, formation, en matière de travaux immobiliers, bureau d'études, conseil, conception, réalisation de projets intervenant dans le domaine du bâtiment et de l'immobilier ; L'activité de conseil ou d'intermédiaire en matière d'organisation et de gestion financière ou patrimoniale pour tout type de clientèle et plus généralement toutes prestations de services et conseils ; Toutes opérations d'apport d'affaire et d'intermédiation ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Daniel CROIZIER, demeurant à SAINT GALMIER (Loire), 15 Route de Chevières.

Directeur Général : Mme Ghislaine CROIZIER, demeurant à SAINT GALMIER (Loire), 15 Route de Chevières.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE, POUR AVIS

LA FERME DES MALANDRINS**Constitution**

Avis est donné de la constitution de la SCEA « La Ferme des Malandrins », Capital de 17.500 €.

Siège social : 195 Impasse de la Pra - 42110 SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE

Objet social : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de mise à la disposition de la société, des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation

Durée : 99 ans - RCS et dépôt : ST-ETIENNE (Loire)

Gérant : M. Julien MOREL : 13 rue de la Luge - 42570 SAINT-HEAND.

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Loire
LE DÉPARTEMENT**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****RELATIF AU PROJET DE CREATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PAEN) SUR LA COMMUNE DE VILLARS**

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte par arrêté n°AR-2025-01-48 du Président du département de la Loire, sur le projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur la commune de Villars.

Cette enquête aura lieu du lundi 17 mars 2025 à 9h au mercredi 16 avril 2025 à 12h.

COMMISSAIRE ENQUETEUR
Madame Gisèle Lamotte, Directrice Territoriale retraitée, a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER
Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public du lundi 17 mars 2025 à 9h, au mercredi 16 avril 2025 jusqu'à 12h, en mairie de Villars, siège de l'enquête, rue de l'Hôtel de Ville - 42390 Villars, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat du lundi au vendredi.

Ce dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet du département de la Loire pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.loire.fr/enquetepublique, ainsi que sur le site du registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-villars/>

Le dossier d'enquête comprend notamment les pièces suivantes :

- une notice analysant l'état initial et exposant les motifs du choix du périmètre, dont les annexes,

- un plan de situation et un plan de délimitation du périmètre PAEN,

- une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement,

- les accords et avis des personnes publiques consultées,

- l'arrêté du Président du Département portant ouverture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera également consultable depuis un poste informatique mis à disposition au département de la Loire, sur rendez-vous (04 77 12 52 31), au 22 rue Paul Petit, 42022 Saint-Etienne, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le public pourra formuler ses observations sur le registre papier, ouvert à cet effet au siège de l'enquête, en mairie de Villars, aux jours et heures indiqués ci-dessus, ainsi que sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-villars/> ou depuis le site internet du département à www.loire.fr/enquetepublique.

Les observations pourront également être adressées avant la fin de l'enquête, par courrier, à l'attention de Madame Gisèle Lamotte, commissaire enquêteur - mairie de Villars - rue de l'Hôtel de Ville - 42390 Villars (le cachet de la poste faisant foi) ou par courriel à l'adresse paen-villars@democratie-active.fr.

Pour être recevables, toutes les contributions doivent être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le mercredi 16 avril à 12h.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux jours et horaires suivants :

- le lundi 17 mars 2025, de 9h à 12h,

- le mercredi 26 mars, de 14h à 17h,

- le vendredi 4 avril, de 14h à 17h,

- le mercredi 16 avril, de 9h à 12h.

RAPPORT ET CONCLUSIONS

La commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Département, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions pourra être consultée en mairie de Villars, aux jours et heures d'ouverture au public, à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-villars/> ainsi que sur le site du département à www.loire.fr/enquetepublique, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

DECISION
A l'issue de l'enquête, et après examen du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur, la création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur la commune de Villars, sera décidée par une délibération du département.

INFORMATION

Toute information sur le projet de périmètre soumis à enquête publique peut être obtenue auprès du département - service Agriculture, Agroalimentaire et Forêt - Madame Angélique Berthail (Tél. 04.77.43.71.07, ou courriel : angelique.berthail@loire.fr) ou Madame Sophie Breuil (Tél. 04.77.12.52.31, ou courriel : sophie.breuil@loire.fr).

GAEC DES GOURMANDISES

au capital de 227.000 €
"Poizat" - 42570 ST-HEAND
539 675 405 R.C.S. ST-ETIENNE

Dissolution

Suivant délibération du 31/12/2024, de l'AGE du GAEC DES GOURMANDISES, les associés ont décidé la dissolution anticipée du groupement au 31/12/2024. M. Daniel GRANGE a été nommé liquidateur. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : « Poizat » - 42570 ST-HEAND. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au GTC de ST ETIENNE.

LA GRANGE AUX GLACES

SARL au capital de 125.000 €
130 Chemin de Poizat - 42570 ST-HEAND
539 531 145 R.C.S. ST-ETIENNE

Modification des dirigeants

Suivant délibérations en date du 31/12/2024, de l'AGE de la SARL « LA GRANGES AUX GLACES », les associés ont :

- décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de créanciers sociaux, une réduction de capital non motivée par des pertes de 62.500 € pour le ramener à 62.500 €. Cette réduction de capital consécutive au retrait d'associé a lieu par voie de rachat par la société de 250 parts sociales émises par elle qui sont annulées. Le dépôt au greffe ouvrant délai d'opposition des créanciers en application de l'article R223-35 du Code de Commerce interviendra à l'issue de la présente inscription ; - pris acte de la démission des fonctions de co-Gérant de Mme Séverine GRANGE, au 31/12/2024 à 24h. M. Daniel GRANGE est quant à lui confirmé dans ses fonctions de Gérant.

EURL ANTOINE AGRI SERVICES**Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution de l'« EURL Antoine Agri Services », au capital de 2.000 €.

Siège social : 100 Route de Cleppé - 42110 SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE.

Objet social : Travaux agricoles et ruraux, soins aux cultures, installation et entretien de clôtures et parages, taillage de haies ; Prestations de service d'élevages extensifs et hors-sols.

Durée : 99 ans.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

RCS et Dépôt : SAINT-ETIENNE.

Gérant : M. Antoine ROBERT : 100 Route de Cleppé - 42110 SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE.

BARBER SB**Avis de constitution**

Au terme d'un acte SSP à St Etienne du 15/01/2025, enregistré le 11/02/2025 sous le n° DOSSIER 2025.00009761 réf: 4204P01 2025 A 00499, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme : SASU

Dénomination : BARBER SB

Siège social : 10 rue des Martyrs de vin-gré - 42 000 ST ETIENNE

Objet : Salon de coiffure - Barbier

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés

Capital : 500, 00 €

Président: Mr SEBOUI Adel Boubekeur, né le 17/04/2001 à ST ETIENNE, domicilié 10 rue Séquoia - 42 390 VILLARS

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE.

Pour avis

Le Président

SCEA ELEVAGE SOLLALLIER**Constitution**

Avis est donné de la constitution de la Société « SCEA Elevage SOLLALLIER » Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 90.000,00 €.

Siège social : 3 Les Fots - 42430 CHERIER

Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles, au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural

Durée : 99 ans

RCS et dépôt : ROANNE (Loire) - Co-Gérants : M. Jean-Luc SOLLALLIER : 3 Les Fots - 42430 CHERIER et Mme Carole SOLLALLIER : 275 rue des Luttons 42330 CUZIEU.



ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

JURICITÉ

Société d'Avocats
20 Rue de la Gazette - 43000 LE PUY-EN-VELAY
7 Place Hôtel de Ville - 42000 SAINT-ETIENNE
www.juricite.fr

PB AUDIT ET EXPERTISE**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 24 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques ci-dessus ainsi que les suivantes :

Dénomination: PB AUDIT ET EXPERTISE
Forme: Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital de 5 000 €

Siège social : 2 Rue de la République 42000 SAINT ETIENNE

Objet : l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. L'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : La transmission des actions de l'Associé Unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions, à titre onéreux ou gratuit, de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un conjoint non associé, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pierre BERNARD, demeurant 2 Rue de la République 42000 SAINT ETIENNE.

POUR AVIS
Le Président

CLOTILDE FELLAY ET MARYLINE BOREL

notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'une office notarial

Société civile professionnelle en liquidation au capital de 299 600 €

Siège social : 40 Place Mario Meunier 42560 SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX

RCS de SAINT ETIENNE: 443 318 381

Clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 18 février 2025, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au liquidateur, Mme Maryline BOREL, domiciliée à SAINT GEORGES HAUTEVILLE (42610), 730 chemin de Bonnaire, et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 18 février 2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.

Radiation sera faite au RCS de SAINT-ETIENNE.

Pour avis,
Le liquidateur

BC2H

Société par actions simplifiée
au capital de 378 000 €
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
10 Rue du Puits Rochefort
R.C.S. : SAINT ETIENNE 508 039 302

Modifications

Par A.G.E. du 14 octobre 2024, les actionnaires ont décidé de :

1°) réduire le capital social d'une somme de 226 420 €, par voie de rachat et d'annulation de 226 420 actions. Le capital s'élève ainsi à 151 580 €, divisé en 151 580 actions entièrement libérées.

2) d'étendre l'objet social de la société aux activités : d'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.

XAN MAIA

SAS à associé unique au capital de 500 €
Siège social : 49, Rue Anatole France - 42240 UNIEUX
905.341.236. RCS SAINT ETIENNE

Transfert du siège social

En date du 18/03/2025, l'actionnaire unique a décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social à : SORBIERS (42290) 20, Rue de la Mollanche, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

KB7M

S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : SAINT GENEST LERPT (Loire),
5 Impasse du Forez
RCS : SAINT ETIENNE 879 710 507

Modification du capital

Par A.G.E. du 21 octobre 2024, les associés de la société, ont, à compter du 21 octobre 2024, décidé de réduire le capital social d'une somme de 70 €, par voie de rachat et d'annulation de 70 parts de 1 € de valeur nominale chacune, pour le ramener à 930 € divisé en 930 parts sociales de 1 € chacune. Le capital s'élève ainsi à 930 € divisé en 930 parts sociales entièrement libérées.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

LA GERANCE,

2CB

S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : SAINT GENEST LERPT (Loire)
5 Impasse du Forez
R.C.S. : SAINT ETIENNE 830 632 741

Modification du capital

Par A.G.E. du 21 octobre 2024, les associés de la société, ont, à compter du 21 octobre 2024, décidé de réduire le capital social d'une somme de 80 €, par voie de rachat et d'annulation de 80 parts de 1 € de valeur nominale chacune, pour le ramener à 920 € divisé en 920 parts sociales de 1 € chacune. Le capital s'élève ainsi à 920 € divisé en 920 parts sociales entièrement libérées.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

LA GERANCE,

SFT TRANSPORTS**Constitution**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 30 Août 2024, il a été constitué une SAS dénommée :

SFT Transports

Capital social : 1800 euros

Siège social : 17 Place de la Fontaine 42890 Sail sous Couzan.

Objet : Transport public routier de marchandises, de déménagement et/ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes de PMA; Convoyeur de véhicules légers n'excédant pas 3.5 tonnes de PMA.

Président : TIXERONT Florian demeurant au 84 Rue de la Fonfort 42600 Montbrison.

Directeur Général : TIXERONT Stephane demeurant au 17 Place de la Fontaine 42890 Sail sous Couzan.

Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Etienne.